

MARCHÉS PUBLICS

RÉGLEMENTATION ET ACTUALITÉ

PROGRAMME RÉGULIÈREMENT
MIS À JOUR EN FONCTION DE
L'ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE
ET LÉGISLATIVE



JOURNÉE D'EXPERTISE : ACTUALITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Formation sur 1 journée (7h)

Animée par Renaud GAYTON

Consultant spécialiste des marchés publics



JOURNÉE D'EXPERTISE : ACTUALITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Depuis plusieurs années des mesures nationales et européennes modernisent et parfois simplifient le terrain de jeu des acheteurs publics et des maîtrise d'ouvrages publics, tandis que d'autres réformes sont en cours.

Projet de règlement visant à remplacer les Directives marchés publics en vigueur, Décrets de simplification de Décembre 2025, relèvement des seuils, instabilité des prix, aspects environnementaux, responsabilité des gestionnaires publics... : **une veille permanente est nécessaire pour la sécurité et la performance de la passation et l'exécution de vos marchés.**

Face à ces nouveautés, des questions demeurent et font l'objet de décisions de jurisprudence, de fiches pratiques, d'éclairages de la DAJ, et d'interprétations d'experts qui peuvent faciliter l'interprétation de certaines règles et vos pratiques.

Afin de vous accompagner à rester au plus proche des dernières actualités réglementaires et jurisprudentielles, nous avons conçu cette journée pour vous permettre de passer vos marchés sur le plan pratique dans les meilleures conditions en intégrant ce nouveau contexte.

N.B. : la liste des thèmes et jurisprudences citées n'est pas exhaustive et sera mise à jour en fonction de l'actualité.

HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

L'ensemble des praticiens non débutant des marchés publics : notamment juristes, acheteurs, services opérationnels ou managers de ces fonctions

PRÉREQUIS

Bonnes connaissances de la réglementation des marchés publics et de leur pratique



OBJECTIFS

- Identifier les évolutions récentes liées à la doctrine diffusée par la DAJ ainsi qu'à la jurisprudence récente (Conseil d'État, CAA, TA, CJUE)
- Approfondir certains aspects structurants dans la passation et l'exécution des marchés publics et identifier de nouvelles pratiques à mettre en œuvre
- Obtenir des conseils pratiques et des réponses personnalisées aux questions posées par les nouveaux textes



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s'approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d'acquérir une pratique immédiatement applicable
- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation: quiz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et questionnaire d'évaluation / satisfaction



PRIX NET : 1090 €

LA JOURNÉE

8h45 Accueil et collation

9h00 Introduction : mise en perspective des évolutions intervenues ces dernières années

- Brefs rappels des évolutions et problématiques des 5 dernières années : hausse des prix et pénuries, enjeux environnementaux, recours, CCAG, circonstances exceptionnelles, souveraineté numérique
- La simplification : avancées et regard critique
 - Les Décrets des 28 et 31/12/2024 et du 29/12/2025
 - Loi SVE du 26/05/2026, autres mesures en vigueur et à venir (ex : nouveaux seuils de dispense de mise en concurrence à 60K€/140K€, variantes, sollicitation du 2^{ème} candidat d'un classement, chiffre d'affaires exigible, avance et GAPD, résiliation, groupements, accords-cadres...)
 - Les mesures non prises
- La responsabilité des gestionnaires publics (ex : Cour des Comptes, 01/07/2025, 14/11/2025)
- La réforme au niveau européen : Projet de règlement (09/2026) visant à remplacer les directives en vigueur, préférence européenne, négociation, BIM, profil acheteur unique pour les entreprises..

9h45 Phase préparatoire des marchés : actualité, doctrine et jurisprudence

- Définition du besoin (ex : CJUE, 16/01/2025)
- Calcul de la valeur estimée du besoin (ex : CRC Ile de France 09/01/2025)
- Allotissement technique/géographique (ex : Loi du 23/10/2023 et Décret du 27/12/2023)
- Marchés réservés : point après l'ordonnance du 19/10/2022
- Choix de la procédure : CJUE 9 janvier 2025
- Les 3 devis et le choix de mettre en concurrence (ex : CAA Nantes 07/02/2025)
- Qualification de marché public (ex : CE 3 Avril 2024, TA Lyon 09/04/2025)
- Sourcing (ex : TA Bensançon 07/03/2024)

10h30 Publicité et impact de la dématérialisation

- La dématérialisation dans l'exécution des marchés depuis la réforme des CCAG
- Quelques jurisprudences récentes (ex : CE 02/10/2025, CE 13/11/2025)

10h45 Pause

11h00 Sélection des candidatures et choix des offres

- La sélection des candidatures

► **Illustration.** CE 17/04/2025, CE 16/02/2024

- Les dernières exclusions à l'appréciation de l'acheteur (ex : Loi du 23/10/2023, ordonnance 06/12/2023, Décret 30/12/2023)
- Le choix de l'attributaire : jurisprudence en vigueur (ex : 23/12/2025, CE 18/07/2024, CAA Nancy 10/02/2026)

- Les critères spécifiques : cycle de vie, processus de production, critères sociaux et environnementaux
- Utilisation du critère RSE : articulation de la jurisprudence du Conseil d'Etat et de certains TA (L'avis CE du 14/12/2023)
- Les méthodes de notation, les offres irrégulières et leur régularisation, offres inacceptables - Analyse de la jurisprudence en vigueur (ex : CE 03/07/2025, CAA Douai 10/02/2026, CAA Paris 26/09/2025)
- L'impartialité des agents ou AMO en charge de l'analyse des offres (ex : CE 28/02/2023, CE 24/07/2024, TA Lille 13/10/2025)
- Le contrôle du juge en matière de détection et d'élimination des offres anormalement basses

► **Illustrations.** TA Rouen 24/09/2025, TA Paris 27/05/2025

12h30 Déjeuner

13h30 Fin de la procédure

- Les documents et informations communicables
- Le délai de stand still (ex : CE 27/09/2024)
- La prolongation du délai de validité des offres (ex : CE 24/03/2025)
- La déclaration sans suite (ex : TA Paris 21/05/2024)
- Précisions sur les recours (ex : CE 02/10/2025, CE 18/03/2026)
- Données essentielles et recensement : quelles informations et quelles évolutions ?
- Les dernières illustrations en matière de délit de favoritisme

14h15 Exécution et modification des contrats

- La problématique des modifications à apporter aux marchés en cours d'exécution (ex : CAA Douai 04/07/2024, TA Grenoble 12/08/2025)
- Les pénalités de retard (ex : CE 15/07/2025, CAA Marseille 14/10/2025)
- La sous traitance
- La responsabilité des intervenants en travaux (MO, MOE, CT, AMO et services techniques internes) : évolution de la jurisprudence
- Résiliation, litiges et préjudices possibles pour les 2 parties (ex : CE 18/06/2026, CAA Lyon 12/03/2026, CAA Marseille 15/12/2025)

15h30 Pause

15h45 Exécution et modification des contrats (suite)

- Les indemnisation possibles pour le titulaire du marché (ex : CAA Lyon 19/02/2026, CAA Marseille 20/02/2026)
- Les travaux supplémentaires et sujétions imprévues (ex : CE 17/03/2025, CAA Paris 16/01/2026)
- Les difficultés d'approvisionnement et la hausse des prix : la théorie de l'imprévision et son actualité (les recours suite à la crise sanitaire, la fiche DAJ relative à la hausse des prix et la pénurie de matières premières)
- Jurisprudences récentes relative à l'imprévision (ex : TA Strasbourg 21/11/2025)
- Réception, paiement du solde en travaux et garanties (ex : CE 16/06/2026, CE 17/10/2025)

16h45 Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs visés

17h00 Fin de la formation

VOTRE FORMATEUR



Renaud GAYTON

DESS de Droit, Économie et Gestion des Collectivités territoriales – Université d'Auvergne
Lauréat du concours d'attaché territorial, spécialité administration générale en 2004

Fort d'une expérience de plus de 20 ans en marchés et achats publics, Renaud Gayton a été responsable de la sécurité juridique des marchés publics, expert en ingénierie d'achats et responsable achats et marchés. Depuis 2015, il est consultant-formateur expert en réglementation de la commande publique, procédures de passation, maîtrise d'œuvre et loi MOP, précontentieux et contentieux des marchés publics, sous-traitance et cotraitance, CCAG-PI, fournitures courantes et services, travaux et TIC et organisation d'un service achats. Il assure également des missions de conseil en matière d'achat telles que la rédaction de cahiers des charges, l'aide à l'organisation d'une cellule achat, le conseil en positionnement managérial des intervenants et au pilotage de la fonction achats.

Il anime depuis 2009 des formations professionnelles. Il a été formateur pour le CNFPT et l'INFA en droit administratif général et droit de la commande publique pendant 3 ans et a été chargé de travaux dirigés à l'Université d'Auvergne en droit administratif des biens, droit de la fonction publique, droit et société pendant 6 ans.

POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à ins@cfc.fr
- Téléphonnez au service réservation au 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet www.cfc.fr

Établissement / Organisme

Adresse
 CP Ville
 Tél. Email
 N°SIRET Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier).....

Tél. Email

Nom du signataire de la convention de formation

Formation choisie

Nom de la formation ou du parcours

Lieu retenu Date(s) ou cycle(s).....

Participant(s) :

1^{er} Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

2^e (-15%) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

3^e (-25%) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

Coût total **Code promo** **Financement OPCO** : O oui O non

N° du bon de commande

Les bons de commande pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions générales de vente (ci-contre).

Date :

Cachet et signature

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- ☐ notre catalogue ☐ notre site internet
- ☐ notre newsletter ☐ un emailing
- ☐ appel téléphonique ☐ bouche-à-oreille

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande

Frais de participation, réduction

Prix net : **1 090€**

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier numérique regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. En cas de formation à distance : les frais de gestion et de support. Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Paiement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10% du montant total de la formation seront appliqués. Au-delà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de la formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels hauts de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14^{ème}. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquons à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation, CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi « Informatique et libertés » du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
 Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - Site web : www.cfc.fr